

2.00 crédits	30.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Vercruysse Benoît ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Application des principes méthodologiques spécifiques aux sports collectifs classiques à des jeux collectifs moins institutionnalisés mais impliquant également collaboration et opposition (tchoukball, indiaka, crosse canadienne, ...)
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>1 Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant aura enrichi sa formation pratique personnelle en jeux collectifs ; il aura approfondi ses connaissances, sa compréhension et sa maîtrise de cette activité.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Rapport réflexifs, productions individuelles et collectives, mise en situations pratiques d'encadrement et de micro-enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> •Evaluation des productions " Le numérique au service de l'apprentissage" •Evaluation des productions des séances pratiques <p>L'évaluation assure que l'étudiant-e ne puisse réussir que s'il ou elle maîtrise les acquis d'apprentissage « incontournables » visés par l'UE.</p> <p>Pour chaque épreuve, l'enseignant communique et évalue la maîtrise des acquis d'apprentissages individuels et collectifs dits "<i>incontournables</i>" et les acquis d'apprentissages dits "<i>spécifiques</i>". Seuls les étudiant-e-s qui maîtrisent les acquis d'apprentissages "incontournables" dans chacune des disciplines sportives pratiquées valideront l'unité d'enseignement et bénéficieront d'une note de 10/20. Une note supérieure correspondra à la maîtrise des acquis d'apprentissages de « <i>perfectionnement</i>. »</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Cours théoriques en auditoire.</p> <p>Séances pratiques en salle (cours donnés par l'enseignant, apprentissage entre pairs, micro-enseignement)</p>
Contenu	<p>Contenus : Se basant sur les principes didactiques transversaux spécifiques aux sports collectifs abordés en EDPH Bac 13, le cours tend à transposer ces concepts à des jeux et des disciplines sportifs collectifs moins institutionnalisés et/ou avec des logiques collectives différentes (ex. : Flagfootball, Hockey, Ultimate Frisbee, Indiaca, etc...) . Il vise aussi à susciter une réflexion sur les outils permettant de diversifier tant les contenus que les méthodes et les outils lors de l'enseignement de ces disciplines collectives (types de cibles, surfaces de jeu, engins, modes de déplacements, modes et temps d'intervention sur le possesseur du mobile). Un accent particulier sera mis sur les outils numériques et les nouvelles technologies afin d'en situer les impacts. Le Modèle SAMR (Puentedura, 2006) servira entre autre à situer les objectifs d'utiliser de tels outils dans les dispositifs mis en jeu.</p> <p>Méthodes : " cours magistraux en auditoires, " préparation en sous-groupes de modules spécifiques à l'un ou l'autre de ces jeux collectifs moins connus, " présentation de ces modules en salles de sports à tous les étudiants de l'option.</p>

<p>Autres infos</p>	<p>Pré-requis : 1001-1005-1024-1044</p> <p>Evaluation : Evaluation continue, travaux écrits, rapports</p> <p>Encadrement : Titulaire(s), assistants, conseillers techniques</p> <p>Ce cours est strictement réservé aux étudiants FSM, son accès n'est pas possible aux autres étudiants UCLouvain. Vu la spécificité du bachelier et du master et les reconnaissances professionnelles que l'obtention du grade académique du master en Sciences de la motricité, orientation éducation physique entraîne automatiquement, nous informons les étudiant.e.s inscrits au bachelier en Sciences de la motricité, que l'absence de suivi actif de l'UE LEDPH1001, même pour raisons médicales justifiées, rendra l'évaluation de l'UE impossible avec pour conséquence l'impossibilité d'acquérir les crédits correspondants. La présence physiquement active au cours est obligatoire. Le pourcentage et la qualité des présences seront récoltées par les enseignants. Par présence physiquement active, il faut entendre une participation pleine et effective permettant d'exercer les compétences véhiculées au cours. Les titulaires du cours pourront, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e qui n'aurait pas participé physiquement activement à au moins 80% des cours, lors de la session de janvier/juin ou de septembre.</p> <p>Ce cours est strictement réservé aux étudiants FSM, son accès n'est pas possible aux autres étudiants UCLouvain. Les épreuves de seconde session sont identiques aux épreuves de première session. L'étudiant doit représenter l'ensemble des épreuves évaluant les acquis d'apprentissages incontournables non acquis.</p> <p>Lors de la journée de consultation des copies, l'étudiant sollicitera le titulaire et les enseignants responsables à propos de la mise en place des conditions nécessaires aux situations d'évaluations de seconde session. (p. ex. nombre de joueurs suffisants pour la situation d'évaluation)</p> <p>Dans le cas contraire, l'enseignant peut refuser l'accès à l'évaluation de seconde session.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>FSM</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de la motricité, orientation éducation physique	EDPH2M	2		